

	DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 44 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE EULALIE
	Séance du 24 juin 2026 à 19 heures 00
Date de Convocation : 17/06/2026	L’an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de, Marie-Camille DUGAS, Maire.
Date d’Affichage : 17/06/2026	
Nombre de membres en exercice : 15	PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Didier KIELPINSKI, Émilie ROQUEL, Anne LE VOYER, Gérard BANCILLON, Hugo BORRELLI, Nicolas BROCHE et Amandine BIANCO MONTEIL
Présents : 13	
Absent(s) : 2	ABSENTS : Alexandre BRUSQUES et Frédéric PELADAN.
Absent(s) représenté(s) :	PROCURATION :
Secrétaire de séance	Emma ROUVEYROLLES
Objet de la Délibération :	CHOIX D’UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DE LA BASE ADRESSE LOCALE
La loi 3DS demande aux communes de moins de 2000 habitants d’avoir leurs adresses conformes, fiables et certifiées avant 2025 afin d’aider les secours à intervenir et les livreurs à distribuer le plus facilement possible. En effet, la commune est désormais responsable du bon adressage de son territoire ; elle doit attribuer un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et numéroté toutes les maisons et constructions présentes. Les communes de toutes les tailles devront donc assurer cette mission et verser leur Base Adresse Locale (BAL) dans la Base Adresse Nationale (BAN). Ainsi, la Poste propose le devis suivant : - Rapport méthodologique 731.75 € HT - Audit et conseil 1 549,80 € HT - Réalisation du plan d’adressage 2 352,83 € HT - Fin de prestation 243,91 € HT soit 4 878,29 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide : -d’autoriser la Maire à signer la proposition commerciale de La Poste d’un montant de 4 878,29 € HT.	
Acte rendu exécutoire après publication le 2/07/2026 et dépôt en Préfecture le 2/07/2026	Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits. La Maire, Marie-Camille DUGAS  La secrétaire de séance, Emma ROUVEYROLLES